

Agen, 27 mai 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

FÊTE DE LA MUSIQUE
21 JUIN 2024
Hôtel du Département, Agen

Chaque jour, les agents départementaux travaillent à votre service
Le soir du 21 juin, venez les applaudir sur scène

Le vendredi 21 juin 2024 prochain dès 18h, le Conseil départemental ouvrira ses portes pour une soirée festive dédiée à la pratique musicale amateur des agents départementaux à l'occasion de la fête de la musique. Les agents restitueront deux projets élaborés toute l'année : constitution de groupes de musique, et la création d'une fanfare brésilienne. A cela s'ajoute la venue du groupe The AA, dont fait partie un agent du Conseil départemental.

Engagé dans une démarche de valorisation de ses collaborateurs, le Conseil départemental propose aux Lot-et-Garonnais une soirée mettant à l'honneur les talents des agents départementaux. Il s'agit de la première édition de la fête de la musique préparée par les agents départementaux.

Parmi les temps forts de la soirée, les participants auront le plaisir d'assister à des prestations variées : concerts, fanfare brésilienne, karaoké. Les différents groupes, composés d'agents chanteurs, guitaristes, bassistes, batteurs et pianistes, offriront une palette musicale diversifiée pour le plus grand plaisir du public.

Retrouvez dès 18h buvette et restauration sur place.

Une fête de la musique pour favoriser les échanges et mettre en valeur les talents locaux

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Favoriser l'interconnaissance des agents
- Fédérer autour de la musique
- Créer des projets extra-professionnels afin de favoriser la qualité de vie au travail
- Proposer une soirée unique et conviviale aux agents et au grand public

Une programmation riche

Afin de valoriser les pratiques musicales des agents du département, plusieurs formations musicales seront présentes : groupes spécialement constitués pour l'occasion, groupes de musique chevronnés, et fanfare brésilienne.

Venez applaudir The AA, The Greenhorns, Jo&Co, Melting potes, No name et la batucada du Département.